



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°863) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE DOLLY A
L'ASSOCIATION «CAR-MA PROD», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-199
EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « CAR-MA PROD » représentée par Madame Fantine POINTET, sa Présidente, dont le siège social situé au 11 allée Nicéphore Niepce 94300 Vincennes, d'organiser une répétition dans la salle Dolly, le 28 mars 2023 de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « CAR-MA PROD » représentée par Madame Fantine POINTET, sa Présidente, dont le siège social situé au 11 allée Nicéphore Niepce 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 22 € T.T.C (vingt-deux euros), afin d'organiser une répétition dans la salle Dolly, le 28 mars 2023 de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230523-lmc1H10689H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/05/2023 Date de Publication : 23/05/2023
--